

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-126 du 7 Juin 1991

chargeant Monsieur Toussaint TCHITCHI, Ministre de l'Information et des Communications de l'intérim de Monsieur Théophile NATA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 2 Juin 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU le Décret N°91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N°91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 2 Juin 1991, Monsieur Toussaint TCHITCHI, Ministre de l'Information et des Communications est chargé de l'Intérim de Monsieur Théophile NATA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant son absence.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre d'Etat chargé de
la Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense, chargé de
l'intérim,


Désiré VIEYRA.-

Ampliatiions : PR 2 AN 2 CS 2 SGG 2 MPEF-MIEEP 6 Autres Ministères
12 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 2 DCCT-ONEPI 2 UNB-PASJEP 4 BCP1
JORB 1.-